



PROTCOLE SANITAIRE du 31 AOUT 2020

- **L'attestation FFVB** doit être fournie **obligatoirement** lors du premier entraînement.
- Le **masque est obligatoire** pour toute personne de plus de 11 ans pour accéder au gymnase.
- Le licencié doit arriver en tenue dans la mesure du possible. Toutefois, un vestiaire est mis à disposition pour se changer. Aucune affaire personnelle ne doit être laissée dans le vestiaire.
- Les douches peuvent être utilisées à condition de les désinfecter avec un pulvérisateur par le référent (entraînement jeune) ou par un adulte (entraînement senior)
- Chaque licencié doit avoir **sa bouteille d'eau**.
- Un toilette avec un point d'eau est mis à disposition des licenciés.
- **Le lavage des mains** avec du savon ou du gel hydroalcoolique est préconisé pendant la séance d'entraînement.
- Aucun licencié n'est autorisé **à entrer dans le club house et dans le bureau**.
- Seul le référent (entraînement jeune) ou l'entraîneur (entraînement adulte) est autorisé à entrer dans le bureau pour préparer et ranger le matériel
- Les licenciés ne doivent pas toucher au **matériel** tant que celui-ci n'est pas **désinfecté**.
- La distanciation sociale d'au moins 1m est préconisée dans toutes les situations

En cas d'enchaînement d'entraînements :

- Les licenciés de groupe différent ne doivent pas **se mélanger**.
- Un **sens de circulation** est mis en place :
 - => Entrée par la porte principale côté city stade
 - => Sortie par la porte de secours en face côté club house.
- La désinfection du matériel (ballon, plots...) est assurée par le **référent désigné** (entraînement jeune) ou par un **membre de l'équipe** (entraînement adulte).
- Les parents des licenciés jeunes sont autorisés à entrer dans le gymnase par la porte de secours coté club house pour venir chercher leurs enfants **munis d'un masque**. Ils ne sont **pas autorisés à circuler dans le gymnase et doivent rester dans la zone prévue à cet effet**.
- Aucun goûter ne sera distribué jusqu'à nouvel ordre.

Nous demandons le strict respect du présent protocole qui est amené à être modifié en fonction de l'évolution de l'épidémie et des mesures sanitaires dictées par les autorités.